

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Ordre du jour et procurations :

L'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre est présenté. Il inclut l'approbation du Procès-verbal du 16 octobre 2025 ; la présentation d'un projet sur le terrain de l'ancien camping ; la validation du devis de l'entreprise TABOURET pour la réparation du clocher de l'église ; le devis de sécurisation des routes de l'entreprise Signaux GIROD et enfin l'autorisation de signature pour la convention d'adhésion à la plateforme du Centre de Gestion de l'Ain. Pour finir, les questions diverses, une seule à l'ordre du jour : le point sur les droits de préemption.

- Cinq membres sont absents et ont donné procuration :

Damien QUERRY à Alexandra BREDY - Sandrine BOURGEOIS à Fabienne PEDOUX - Didier ZAMPROGNO à Martine TABOURET - Amandine GUYARD à Alexandra GIRARD - Cédric BLANCHARD à Fabien RELAVE.

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du 16 octobre 2025 : il est approuvé à l'unanimité.

Projet de micro-ferme pédagogique (Projet d'Océane) :

- **Description** : Océane BOZONNET et Loïc AVENAS présentent un projet de micro-ferme pédagogique sur le terrain de l'ancien camping municipal (1,3 hectare). Le projet est jugé ambitieux mais intéressant pour le village.
 - **Maraîchage** : Démarrage la première année avec environ 2500 m² de potager, en privilégiant les circuits courts (paniers, livraisons) pour les habitants de Dompierre.
 - **Ferme pédagogique** : Création d'ateliers pour les écoles et associations, et élevage de petits animaux (chèvres, poules, oies, lapins).
 - **Camping à la ferme** : Dans un second temps, maintien d'une activité de camping avec six emplacements et toilettes sèches.
 - **Habitation** : Installation d'un mobil-home sur le terrain pour assurer la gestion et la sécurité.
- **Développement et contraintes** :
 - Le projet sera développé progressivement, en commençant par le maraîchage.
 - **Contraintes d'urbanisme** : La zone est classée "NL" dans le PLU, ce qui empêche l'installation d'un mobil-home fixe. Une structure mobile (caravane, mobil-home sur roues) peut être envisagée.

- **Contraintes du terrain** : Une partie est en zone inondable, le sol est humide et caillouteux. Les réseaux (eau, électricité, assainissement) sont anciens et nécessitent une remise en état. L'accès pour les pêcheurs doit être maintenu.
- **Conclusion** : Le conseil donne un avis favorable au projet, sous conditions. Aucune construction définitive ne sera autorisée dans un premier temps ; les porteurs du projet devront d'abord lancer leur activité et prouver sa viabilité. Un bail de location modeste sera mis en place, garantissant une bande de passage pour les pêcheurs.

Réparation des tuiles du clocher :

- **Description** : Les tuiles du clocher menacent de tomber car les liteaux sont endommagés. Un devis de plus de 5000 € a été proposé par l'entreprise TABOURET, le coût étant en particulier dû à l'échafaudage et à la nacelle. La question est de savoir si les travaux sont urgents ou s'ils peuvent attendre pour solliciter des subventions.
- **Conclusion** : Il a été décidé à l'unanimité de demander à l'entreprise TABOURET si les travaux sont urgents. Si c'est le cas, le devis est validé et les travaux seront lancés immédiatement. Sinon, la demande de subventions sera priorisée.

Projets de sécurisation routière :

- **Description** : Présentation d'un devis de moins de 5000 € pour deux projets de sécurisation.
 - **Traversée du MAS MASSARD** : Création d'une zone 30 pour tout le hameau avec un traçage au sol pour rétrécir visuellement la voie.
 - **Route du Mas Vernon** : Passage en zone 30, du garage (Fred Autoservices) à la sortie du lotissement, pour réduire la vitesse devant l'école. Ajout de deux passages piétons et d'un stop après le croisement de la route du moulin.
 - **Coût estimé des deux chantiers** : 4000 €.
- **Conclusion** : La présentation était à titre informatif, le devis n'exigeant pas de vote formel.

Modifications budgétaires :

- **Description** : Sur le compte 65, les dépenses suivantes doivent être réglées : 2 420,63 € pour le Relais Petite Enfance (dépense non prévue au budget, vraisemblablement à la suite d'un oubli) et 10 044 € pour le SIEA. De plus, il faut procéder à la régularisation comptable de la facture de l'étude du PLU.
 - **Fonctionnement** : Un transfert de 10 000 € est proposé du compte 6411 (personnel) vers le compte 65 pour couvrir un manque de 8 915,19 € (factures du Relais Petite Enfance et du SIEA).
 - **Investissement** : Pour régulariser une facture de 9 600 € (étude PLU) payée par erreur en fonctionnement, il est proposé de prendre 5 000 € sur le compte 2156 (défense incendie).

- **Conclusion** : Les deux modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

Convention de dématérialisation :

- Le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour la plateforme de transmission des actes et des paiements est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Ventes immobilières / parcelles non préemptées :
09/10/2025 F1528
10/10/2025 F0746
02/12/2025 E138 et E539

La séance est levée à 21h29

Signature du secrétaire de séance
Catherine SAVERAT

Signature du Maire
Martine TABOURET



